Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260321-2026_2_25-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_2_25

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10h30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU-BERDER, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Daphné HERMES, François MOREAU, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Laëtitia MARREC, James TESSON, Kira ZAYTSEVA, Gaëlle QUERE, Roméo AUNAY, Geneviève WACK, Franck WALLON, Mélanie MALEUVRE et Loïc TOURBOT.

Excusé : Amar HEDDADI (donne pouvoir à Stéphane HERVOIR)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LE BOURDON

Date de convocation : 16 mars 2026

Objet :
CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Exposé des motifs :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) comprend le maire qui en est le président et en nombre égal, au maximum :

- Entre quatre et huit membres élus en son sein par le conseil municipal
- Entre quatre et huit membres nommés par le maire parmi les non-membres du conseil municipal dont des représentants de 4 types d'association.

Après cet exposé, le conseil municipal est invité à désigner leurs membres.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

Article 1er : **que le CCAS soit présidé par le maire ou par Madame Annick JAFFRES, suppléante en cas d'absence du maire ;**

Article 2 : **de désigner les membres élus suivants :**

- **Annick JAFFRES,**
- **Jean-Pierre LE BOURDON**
- **Geneviève WACK**
- **Laëtitia MARREC**
- **Gaëlle QUERE**
- **Amar HEDDADI**

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre LE BOURDON